

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
ET
FINANCIER

POUR L'EXERCICE 1915

présenté au Conseil Municipal le 10 juin 1916



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOULEVARD JAMES-FAZY, 17

1916

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

EXERCICE DE 1915

présenté au Conseil municipal, le 10 juin 1916, par Marc PETER, maire

CONSEIL MUNICIPAL

élu en Mai 1914

Maire · M. Marc PETER.

Adjoints · MM. BORDIER, Pierre ; DEGALLIER, Jules, puis
GERVEX, Célestin.

Conseillers municipaux :

MM. CORNU, François.	MM. ESTIER, François.
MUNDINGER, Auguste.	GERVEX, Célestin.
PETER, Marc.	PAPIS-JACCARD, Etienne.
MEGEVET, Antoine.	COURVOISIER, César.
DEGALLIER, Jules.	HARDER, Charles.
FREY-GRANDJEAN, Henri.	DUTOIT, Hermann.
REVAZ, Frédéric.	PIGNOLET, Louis.
BORDIER, Pierre.	

Secrétaire : M. GARCIN, Louis

Le Conseil a tenu 5 séances.

Tableau des Commissions

1. *Travaux.* — MM. GERVEX, CORNU, MUNDINGER, PIGNOLET, PAPI; rapporteur : M. GERVEX.
 2. *Ecoles.* — MM. BORDIER, FREY, COURVOISIER, DUTOIT, MÉGEVET, REVAZ ; rapporteur . M. BORDIER.
 3. *Vérification des comptes, budget et taxation.* — MM. BORDIER, GERVEX, COURVOISIER, HARDER, MUNDINGER ; rapporteur : M. BORDIER.
 4. *Routes et surveillance des cantonniers.* — MM. GERVEX, CORNU, MUNDINGER, MEGEVET, ESTIER ; rapporteur : M. GERVEX.
-

Le MAIRE reçoit à la Mairie le LUNDI et le JEUDI à 5 h. $\frac{1}{2}$ du soir en hiver et 6 h. $\frac{1}{2}$ en été.

Le SECRÉTAIRE se trouve à la Mairie tous les jours, de 11 h. $\frac{1}{4}$ à midi, sauf Jeudi, et de 4 h. $\frac{1}{2}$ à 7 heures du soir.

Les MARIAGES ont lieu dans la règle le LUNDI et le JEUDI ; s'ils sont célébrés un autre jour il est exigé une finance de 5 fr.

Toute COMMUNICATION, demande ou plainte, doit être faite PAR ÉCRIT et envoyée AU MAIRE.

TÉLÉPHONE N° 134-25

L'appartement du Secrétaire est relié au poste téléphonique de la Mairie.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. Ch. HARDER, capitaine, N° 134-12, ou au poste de Gendarmerie.

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Il convient, dès le début de ce compte rendu de notre administration communale, de constater les résultats très satisfaisants de l'exercice écoulé; car, malgré les circonstances actuelles qui ne nous semblaient pas permettre de prévoir un boni quelconque dans notre budget, nos recettes ont dépassé en réalité nos dépenses de **7,200 fr. 95**. Et ce boni n'est pas entièrement formé, comme celui de l'an dernier, par une réduction des dépenses budgétaires, mais pour les $\frac{2}{3}$ par une augmentation des recettes. Celles-ci se sont élevées en effet à

Fr. 56,578 40

et les dépenses à

» 49,377 45

Le **boni de l'exercice** est donc de. . .Fr. 7,200 95

Les recettes prévues étaient de 51,604 fr. 95, soit inférieures de 4,973 fr. 45 au chiffre réel. Il y a lieu toutefois de soustraire de ce chiffre une somme de 567 fr. 50 versée par l'Etat pour sa part des frais d'un élargissement de la route cantonale, ce paiement ayant été considéré par erreur, au Département de l'Intérieur, comme une recette ordinaire, alors qu'il s'agissait d'un remboursement à effectuer à notre compte de dépôt qui avait avancé la somme. Le montant exact des recettes budgétaires est donc de 51,037 fr. 45 et dépasse de 4,405 fr. 95 les prévisions.

Les principales augmentations ont porté sur les rubriques suivantes :

Produit des centimes additionnels ¹ (31,412 fr. 85, au lieu de 29,000 fr.).

10 % de la taxe immobilière (1,486 fr. 55 au lieu de 1,250 francs).

75 % de la taxe d'inscription pour l'exercice d'industries (2,445 fr. au lieu de 2,300 francs).

50 % de la taxe sur les ventes volontaires (618 fr. au lieu de 25 francs).

Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux (2,649 fr. au lieu de 1,200 francs).

Produit des concessions au cimetière (450 fr. au lieu de 300 francs).

Vente de bois (353 fr. au lieu de 100 francs).

Produit des pompes funèbres (950 fr. au lieu de 600 francs).

Enfin, le service du gaz nous a donné une répartition de 401 fr. 70, alors qu'il n'avait rien été prévu au budget.

Par contre, il y a eu quelques diminutions, notamment sur la taxe sur les auberges (2,416 fr. 65 au lieu de 2,550 francs), la répartition de la Caisse Hypothécaire (2,943 fr. au lieu de 3,270 fr.) et les recettes éventuelles (617 fr. 50 au lieu de 1,200 francs).

¹ Après s'être maintenus à peu près au même chiffre pendant trois années, les centimes additionnels ont repris leur progression normale ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau suivant :

Année 1910 (175 %).	Fr. 27,038 —
» 1911 »	» 28,585 87
» 1912 (170 %)	» 30,074 95
» 1913 »	» 30,170 35
» 1914 »	» 30,082 80
» 1915 »	» 31,442 85

(Le centime additionnel rapporte actuellement 184 fr. 90.)

Il est à remarquer que la répartition de la Caisse Hypothécaire avait été fixée au budget en tenant compte de la somme perçue pour l'exercice 1914. La diminution de ce poste est sensible, car pour 1913 nous avons reçu 3,924 francs.

Les dépenses prévues étaient de 51,604 fr. 95, soit inférieures de 2,227 fr. 45 aux dépenses réellement effectuées. Toutes les rubriques sont restées légèrement en dessous des prévisions sauf les frais de bureaux, les frais de régie du cimetière, l'entretien des bâtiments communaux et les dépenses imprévues qui ont quelque peu dépassé les crédits.

Grâce aux bonis successifs des derniers exercices et malgré de fréquents prélèvements pour nos dépenses extraordinaires, notre **Compte de dépôt** se maintient à un chiffre important. Ce compte, qui s'élevait au 1^{er} juillet 1915 à la somme de 23,033 fr. 85, en y comprenant le boni de 1914, nous a permis, pendant l'exercice écoulé, de faire face aux dépenses nécessitées par la construction du mur de soutènement le long de la propriété de M^{me} Châtelain, en face de l'église catholique (973 fr.), par l'établissement d'un trottoir au pied de ce mur (263 fr. 65), et dernièrement par l'achat d'une parcelle destinée à l'élargissement de la rue des Moulins (432 fr.). Nous y avons prélevé également une somme de 3,750 fr. qui a été prêtée à la Société de Tir militaire ainsi que le solde des frais incombant à la commune pour les divers élargissements de routes votés précédemment.

Réduit par ces paiements à la somme de 18,000 fr. environ, le compte de dépôt s'élèvera le 1^{er} juillet 1916 à 25,311 fr. 65, somme dans laquelle est compris le boni de 1915 ainsi que le produit de la vente à la Société Favarger

du chemin longeant le canal. Ce compte continuera donc à constituer un excellent fonds de réserve pour nos travaux extraordinaires, notamment pour l'achèvement de l'élargissement de la rue des Moulins, ainsi que pour l'achat des terrains sur lesquels passera la future route reliant directement la route cantonale à la route de Richelien

Grâce au reliquat des Cuisines scolaires (372 fr. 40) et au legs de M^{lle} Paccard (500 fr.), le **fonds de bienfaisance** s'élève actuellement à la somme de 1,328 fr. 12.

Les **routes et chemins** de la commune continuent à être l'objet de nos constantes préoccupations. M. l'adjoint Gervex, qui a remplacé M. Jules Degallier, dont la démission était annoncée avec regret dans notre dernier rapport, a bien voulu se charger de la surveillance des cantonniers et de l'entretien des routes. Nous ne pouvons malheureusement pas dans ce domaine faire tout ce qu'il faudrait pour que nos chemins soient irréprochables avec le budget restreint dont nous disposons. Nous avons d'autre part, depuis quelques années, consacré des sommes importantes à divers élargissements devenus nécessaires, pour éviter des accidents que pouvaient causer l'extension de la circulation des automobiles. Quand l'exécution de ce programme sera terminé, nous pourrons alors examiner la possibilité d'une réfection complète de la chaussée d'un certain nombre de nos chemins.

Ainsi que nous l'avons mentionné à propos du compte de dépôt, nous avons terminé l'élargissement du chemin longeant l'église catholique, par la construction d'un mur de soutènement et d'un trottoir. Il faut espérer que le Département des travaux publics se décidera à compléter ces travaux par le prolongement du mur et du trottoir à l'angle de

la route cantonale. Quant à l'angle formé par l'ancien cimetière communal, nous pouvons espérer qu'il sera bientôt rectifié conformément aux droits que la commune s'est réservés lors de la cession de propriété de l'église. La recherche des concessions et le transfert éventuel des tombes ont nécessité des pourparlers et des travaux préparatoires qui ont retardé jusqu'à présent l'exécution de ce projet.

Nous avons enfin effectué l'achat de l'emprise qui nous permet de terminer l'élargissement de la rue des Moulins et la construction du mur de soutènement vient de commencer. Dès qu'elle sera achevée nous entreprendrons la finition du mur de l'ancienne écurie Favarger, puis il faudra remettre la chaussée en état. Tous ces travaux coûteront une somme assez importante qui sera prélevée sur le compte de dépôt, mais nous aurons ainsi réalisé un véritable progrès dans nos voies municipales. Cette dépense extraordinaire est d'ailleurs compensée en partie par la vente à la Société Favarger d'un tronçon du chemin communal qui longe le canal entre l'usine Favarger et la voie ferrée, pour le prix de 1,575 fr. Un nouveau passage, remplaçant l'ancien, a été réservé le long du talus de la voie ferrée. Quant à la future route qui, de la route suisse, aboutira à la rue des Moulins, l'état de nos finances nous permet de lui faire faire un nouveau pas en acquérant deux ou trois parcelles de terrain dont l'achat sera proposé sous peu au Conseil municipal. Enfin, parmi les corrections de routes qui ont été effectuées pendant l'année dernière, il faut signaler celles vraiment urgentes de la route cantonale de Sauvigny, à l'angle de la propriété de M. Bonifas et à l'angle de la propriété de M. Courvoisier, grâce à la bonne volonté de ces deux propriétaires qui nous ont cédé gratuitement les parcelles nécessaires.

Nous avons eu à nous occuper également à plusieurs reprises de l'éclairage de nos chemins. Une commission a été nommée pour examiner les endroits où l'établissement d'une nouvelle lampe était demandée ou paraissait urgent. La Mairie ne demanderait pas mieux que de répandre à profusion l'éclairage sur tous nos chemins, mais ceux qui réclament oublient trop souvent que cet éclairage est très onéreux et que nous payons 106 fr. pour les lampes électriques et 75 fr. pour le gaz. Nous avons cependant décidé l'installation d'une lampe sur le chemin du Château et d'autres emplacements sont encore prévus sans qu'il soit possible de donner satisfaction à toutes les réclamations qui nous sont parvenues à ce sujet.

Nos **bâtiments publics** nous ont préoccupé à nouveau cet année, soit à cause de l'exiguïté de certains locaux scolaires, par suite de l'augmentation du nombre des élèves, soit à cause de la dispersion du matériel des pompiers par le fait que l'échelle Magirus se trouve dans une arcade louée. L'école secondaire étant à l'étroit et le Département de l'Instruction publique nous réclamant le dédoublement d'une classe primaire, nous avons étudié la possibilité de réunir tout le matériel des pompiers dans l'ancien atelier Strambo, puis de transformer en l'agrandissant l'ancienne classe de l'école enfantine, pour y loger l'école secondaire. Ce projet a dû être abandonné à la suite d'un rapport de M. l'architecte Bordier, d'abord parce que l'échelle Magirus ne trouverait pas place dans l'ancien atelier Strambo et ensuite parce que la nouvelle classe projetée n'aurait pas l'aération et surtout l'éclairage qui lui sont nécessaires. Cette question devra être examinée d'ailleurs à nouveau prochainement.

Les promotions de nos **écoles**, en 1915, ont été réduites en raison des circonstances à la distribution des

prix, suivie du goûter traditionnel, servi dans les classes. La course et les jouets avaient été supprimés. Nous reprendrons probablement cette année le cortège et le goûter, avec jeux sur la place communale.

A la suite de diverses réclamations, nous avons étudié avec l'Etat la création de nouveaux **égouts** à Versoix-la-Ville, mais les devis nous paraissent hors de proportion avec les avantages recherchés. Cette question est d'ailleurs en relation avec les difficultés que nous crée depuis deux ou trois ans environ la fourniture de l'eau du canal à la propriété Fleur d'Eau. On a constaté, en effet, la présence de filaments de nature spéciale dans les canalisations, qui s'obstruent ainsi peu à peu complètement. En 1914, nous avons fait procéder à une expertise par un spécialiste pour rechercher la cause de ces filaments et les remèdes à cette situation. L'usine Courvoisier, qui paraissait être responsable, avait été invitée à ne plus déverser ses eaux dans le bief, en créant soit un égout relié à l'égout cantonal, soit un puits perdu suffisamment étanche. L'usine Courvoisier avait choisi cette dernière solution et les filaments avaient disparu depuis lors ; mais tout dernièrement les mêmes filaments ayant reparu, nous avons dû nous occuper à nouveau de cette question et nous aurons sans doute l'occasion d'en saisir le Conseil.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous avons dû venir en aide à la Société de Tir militaire, privée depuis la guerre des subsides sur lesquels elle comptait pour payer les intérêts et les amortissements sur sa dette. La commune n'ayant jamais contribué aux frais d'installation des cibles qui lui incombaient à teneur des ordonnances fédérales, le Conseil a estimé qu'il se justifiait d'effectuer à la Société de Tir un prêt de 3,750 francs.

Telles sont, Messieurs les Conseillers, les principales questions qui ont attiré notre attention pendant cette période de guerre que notre chère commune a traversée jusqu'à présent mieux qu'on ne pouvait le supposer, puisque nous constatons pour la cinquième fois un boni important sans que nos dépenses aient sensiblement diminué.

En terminant ce rapport, je tiens à remercier MM. les adjoints Bordier et Gervex, ainsi que M. le secrétaire Garcin, de leur dévouée collaboration.

Dette communale

Emprunt de 1887, solde au 28 février 1915 :	Fr. 144,000	—
Remboursement d'obligations 1915 . . .	» 8,500	—
'		
Solde au 28 février 1916 =	Fr. 135,500	—
Emprunt de novembre 1911, solde au		
1 ^{er} novembre 1914. . .	Fr. 37,773 65	
4 ^{me} amortissement	» 802 25	
Solde au 1 ^{er} noyemb. 1915. Fr. 36,971 40		<u>36.971 40</u>
Dette communale actuelle.	Fr. 172,471 40	

Fonds de Bienfaisance

Capital au commencement de 1915. Fr. 369 30

Recettes

Produit (moitié) du tronc de la salle des mariages	Fr.	8 25	
Intérêts au 31 décembre 1915	»	5 80	
Reliquat des Cuisines scolaires	»	372 40	
Don d'un anonyme	»	50 —	
» » »	»	20 —	
» de la Soc. de Gym., Versoix	»	50 —	
» de l'Union chrétienne, »	»	50 —	
» de la Soc. de l'Aigle, »	»	18 —	
» de M. C. Gervex (produit d'une conciliation)	»	10 —	
» de M. Defailly	»	20 —	
Legs de M ^{lle} Paccard	»	500 —	
Petits dons et recettes diverses	»	293 42	1,397 87
	Fr.		<u>1,767 17</u>

Dépenses

Secours divers accordés	»	<u>437 05</u>
Solde	»	1,330 12

Représenté par :

En caisse	»	679 21
Dépôt à la Caisse d'Epargne	»	<u>650 91</u>
	Fr.	1,330 12



Ecoles

Statistique au 1^{er} mai 1916

	Filles	Garçons	TOTAL	Genevois	Comtiâchés	Etrangers
Ecole Enfantine						
Classe inférieure : M ^{lle} Baroni .	20	19	39	12	14	13
Classe supérieure : M ^{lle} Bocion .	11	14	25	6	11	8
Ecole primaire						
1 ^{re} année : M ^{lle} Fish	12	12	24	5	10	9
2 ^{me} » M ^{lle} Fish	10	10	20	6	9	5
3 ^{me} » M ^{lle} Blanc	13	15	28	4	15	9
4 ^{me} » M. Ramseyer	13	12	25	9	11	5
5 ^{me} » M. Schmid	14	5	19	3	10	6
6 ^{me} » M. Garcin	13	15	28	8	11	9
Ecole secondaire						
M. Goutaland	21	21	42	9	27	6
	127	123	250	62	118	70

L'école secondaire est fréquentée par :

16 élèves habitant Versoix.

6 » » Genthod.

4 » » Bellevue.

1 » » Collex-Bossy.

15 » » le canton de Vaud, Myes, Tannay,
Coppet, Commugny:

Total 42